



COLLEGE HENRI IV

1, Rue Louis Renard - 86000 POITIERS

☎ 05.49.01.70.10 - ✉ Ce.0861071x@ac-poitiers.fr - Site : www.collegehenri4-poitiers.fr

Poitiers, le 22 septembre 2020

La Principale

à

Tous les Parents des élèves scolarisés
au collège

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le matériel de vote nécessaire aux élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Administration du Collège Henri IV.

Le scrutin est fixé au :

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 jusqu'à 12h30
UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE

Je me permets de vous rappeler le texte officiel concernant ces élections :

(Décret n°2004-563 du 17/06/2004 paru au J.O. du 19/06/2004)

« Chaque parent est électeur et éligible sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Lorsque l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat.

Ce droit de suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parent d'un ou plusieurs élèves inscrits dans l'établissement ».

Vous ne disposez que d'une seule possibilité pour voter :

- Votre vote doit parvenir au Collège Henri IV avant 12h30 le vendredi 09/10/2020 :
 - ✓ soit en le confiant à votre enfant qui le remettra au secrétariat,
 - ✓ soit en l'expédiant par la poste (attention aux délais d'acheminement du courrier postal).

Les modalités sont les suivantes :

- 1 – Choisir un bulletin de vote, puis l'insérer dans l'enveloppe de couleur. **NE PAS METTRE DE SIGNE DISTINCTIF** sinon votre vote est considéré comme NUL.
- 2 – Mettre cette enveloppe de couleur à l'intérieur de l'enveloppe blanche **A COMPLETER** :

Elections – Conseil D'administration Expéditeur : Nom de l'enfant : Classe : Adresse : Signature OBLIGATOIRE :

- 3 – Cacheter cette enveloppe blanche ; puis la faire parvenir au Collège selon les modalités expliquées ci-dessus.

Remarque : il est possible, pour les parents qui le souhaitent, de grouper les deux votes. Dans ce cas, insérer vos deux enveloppes de couleur à l'intérieur d'une seule enveloppe blanche où vous indiquerez vos 2 noms et où vous signerez tous les deux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

